

Syndicat Mixte du Vivarais Méridional
Mairie- BP 51- 07 402 Le TEIL Cedex

Extrait du registre des délibérations

Date de convocation : le 3 septembre 2021 Séance du 9 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 9 septembre, le comité syndical du Syndicat Mixte du Vivarais Méridional, légalement convoqué le 3 septembre, s'est réuni à 9h00, à la mairie de Viviers, sous la présidence de Monsieur Serge VILLARD, 1^{er} vice-président.

Nombre de délégués : 12

Présents : 4

Votants : 4

Vote : 4 pour 0 contre 0 Abstention

Etaient présents : Serge VILLARD, Benoît VIDAL, Michelle GILLY, Pierre SAPHORES

Procuration(s) :

Etai(en)t absent(s) : Rachel COTTA, Bernard NOEL, Olivier FAURE, Nadia SEGUENI, Jean-Luc COUVERT, Pierre CLEMENT, Michel CHENIVESSE, Michel BOYER, Karine TAULEMESSE, Bernard CHAZAUT, Michèle PETITJEAN, Bénédicte SAUJOT-BEDIN, Frédéric DORTHE, Monique BOF

Etai(en)t excusé(s) : Philippe EUVRARD, Sylvie CADDET, Jacky BEAU, Martine MATTEI, Isabelle SAIMMAIME PERICO

Secrétaire de séance :

DELIBERATION N°2021-18: DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget ;

Vu la délibération 2021-08 du conseil syndical du 2 avril 2021 adoptant le budget primitif 2021,

Considérant que des situations en dépenses nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres du budget,

Le vice-président expose à l'assemblée :

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2021 propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

Il est proposé de diminuer les crédits ouverts sur le chapitre 011-« charges à caractère général » pour imputer correctement les dépenses prévues pour présence(s) photographie dans le cadre du projet EAC, suite à validation de la trésorerie pour 14 400,00 €, en contre partie il est proposé d'augmenter les crédits sur le chapitre 65-« autres charges de gestion courante » du même montant, les dépenses prévues pour présence(s) photographie .

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Crédits à réduire en dépenses					
Chapitre	Article	Objet	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	montant des crédits ouverts après DM
011- charges à caractère général	6228	divers	22 700,00 €	-14 400,00 €	8 300,00 €
Crédits à ouvrir en dépenses					
Chapitre	Article	Objet	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	montant des crédits ouverts après DM
65-autres charges de gestion courante	6574	subv fonct aux asso et autres pers de droit privé	0,00 €	14 400,00 €	14 400,00 €

Il est précisé que cette modification n'a pas d'impact sur l'équilibre budgétaire du budget.

Le COMITE SYNDICAL,
Entendu l'exposé de Monsieur le vice-président,
Après en avoir délibéré

- Approuve la proposition du vice-président,
- Autorise la présidente à signer tous les documents liés à la présente délibération,

PRECISE :

- que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice

Extrait certifié conforme,
La Présidente,
Martine MATTEI

La Présidente certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte,

P. J.

